

<http://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CNESERAAV-du-11.html>



L'essentiel du CNESERAAV du 11 octobre 2016

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 11 octobre 2016, le Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire se réunissait sur trois points d'information :

- **le nombre de places à ouvrir à la session 2016 des concours communs d'accès aux écoles**
- **la rénovation du référentiel du diplôme d'études fondamentales vétérinaires,**
- **le rapport « agriculture innovation 2025 »**

Avant d'aborder ces différents sujets, la [FSU](#) a interrogé la [DGER](#) sur l'arrêté du [MESR](#) paru ce matin et redéfinissant les emplois types. Il rappelle qu'en 2002 à la suite d'une modification de ce texte un groupe de travail avait été mis en place. Il demande la même démarche aujourd'hui.

1 - Nombre de places à ouvrir à la session 2016 des concours communs d'accès aux écoles

La DGER annonce qu'il n'y aura pas de gros changements sur la session 2017 mais plutôt une consolidation des ouvertures de 2016.

La différence notable se fait dans l'apprentissage, avec une augmentation du nombre de places conséquente (en particulier à Montpellier et Bordeaux)

A noter que les effectifs en école vétérinaire posent de plus en plus de problèmes notamment pour l'accès à certaines salles de TP ou pour l'accueil d'étudiants Erasmus.

2 - Rénovation du référentiel de diplôme vétérinaire

Selon la présentation faite par Agreenium, cette rénovation ne serait qu'une modernisation par un travail sur l'annexe AA du référentiel de 2007.

Il s'agit d'introduire une approche pédagogique par les compétences (approche anglo-saxonne), par opposition à l'approche purement disciplinaire.

Le référentiel de diplôme serait alors composé d'un référentiel professionnel et un référentiel de compétences, ce dernier portant sur 36 compétences de base, qui seront à leur tour déclinées en capacités (actions à maîtriser). Chaque capacité sera évaluée.

La première version sera présentée fin décembre, après le travail d'un comité pédagogique dans lequel deux enseignants par établissement seront associés.

La FSU conteste l'idée que le référentiel actuel serait uniquement disciplinaire.

On ne touche donc pas au cursus mais on retarde l'arrivée en clinique, ce qui revient à une pratique sur un an. C'est trop court.

Cette vision de l'approche par compétences vise surtout un objectif d'employabilité immédiate. Est-ce un besoin réel aujourd'hui ?

L'écriture du référentiel est très hiérarchisée ce qui ne permet pas de porter un regard global, et cela doit être fait au niveau national, notamment par le [CNESERAAV](#).

La DGER rappelle d'abord que le travail porte bien sur un référentiel de compétences et pas le référentiel de formation. Elle confirme que le CNESERAAV sera consulté et que les étudiants seront associés au travail.

Elle précise que la mise en oeuvre ne se fera pas avant la rentrée 2018 voir 2019.

Pour les professionnels il n'y a pas d'exigence particulière sur les compétences, la formation actuelle est satisfaisante. Par contre ils soulignent un besoin de formation sur la fonction de chef d'entreprise. Le vétérinaire est aujourd'hui employeur. Il y a un travail nécessaire là dessus.

3 - Agriculture innovation 2025

Les ministres en charge de l'agriculture et de la recherche (Stéphane LE FOLL, Thierry MANDON et Axelle LEMAIRE) ont confié à quatre personnalités la mission de poser les bases d'un plan « Agriculture - Innovation 2025 ».

La mission a présenté ses conclusions le jeudi 22 octobre 2015.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rapport-agriculture-innovation2025.pdf>

Selon les auteurs, dans la construction de ce rapport, 3 grandes priorités se sont dégagées :

- Agriculture contributeur à la lutte contre changement climatique
- Développer de nouvelles technologies dans l'agriculture
- Fédérer tous les acteurs de la recherche, expérimentation et développement en appui à la compétitivité.

Ces 3 priorités sont construites autour de neuf axes : agroécologie, bioéconomie, agriculture numérique, robotique, génétique et biotechnologie, biocontrôle, économie agricole, innovation et formation.

Lors de la présentation de ce rapport les ministres ont annoncé qu'un plan d'action sera structuré autour de 4 programmes de recherche :

- Sols - Eau - Climat
- Capteurs - Risques sanitaires
- Technologies robotiques et Numérique pour l'agriculture
- Produire autrement en actionnant les leviers de la biologie des systèmes et de synthèse, les biotechnologies et le bio-contrôle

Un portail de données et de services numériques agricoles sera mis en oeuvre pour plus de souveraineté sur les données agricoles mais également un meilleur partage.

La FSU s'étonne et s'inquiète d'abord du changement de paradigme qui apparaît au travers de ce rapport. En effet depuis bientôt 5 ans le « produire autrement » était l'objectif affiché qui déterminait les politiques du Ministère notamment en terme de recherches et de formation. Dans ce rapport le « produire autrement » n'est plus l'objectif mais un simple programme de recherche parmi les autres. L'agroécologie est une vision globale abandonnée ici. Quel message est donné aux établissements de recherche et de formations ?

Ce rapport semble présenté un texte d'un autre temps, celui du positivisme.

Par exemple la réponse à la faim dans le monde est celle de plus de production dans le monde occidental et pas celui de l'autonomie alimentaire des pays. Ce discours est un recul de 30 ans.

Nous nous interrogeons également sur la place de l'enseignement supérieur et des établissements technique dans ces programmes.